

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAMARADES,

Depuis notre dernière Assemblée générale, votre Conseil a tenu trente réunions ordinaires et treize réunions extraordinaires.

Nous vous proposons à la radiation deux camarades.

Le premier étant visé par l'article 9 et le deuxième par l'article 11 de nos Statuts; des renseignements complémentaires pour ces deux cas vous seront communiqués à l'Assemblée générale.

Nous devons aussi vous faire part du décès de deux de nos bons camarades, Guimard et Gervais, qui sont regrettés de nous tous.

Pour les adhésions, nous procédons conformément à nos Statuts en vous proposant comme adhérents temporaires les camarades dont les noms suivent, et qui sont en règle avec nos Statuts, sauf le stage à l'atelier d'une année.

Foubert (François), Perdon (Robert), Basset, Chaudière (Maxime), Drouin (Albert), Rigondé (Robert), Kiefer (Ferdinand), Huet (Gaston).

Adhésions ajournées à la dernière Assemblée et représentées à l'Assemblée :

Lachassine (Gaston), Nexon (Prosper), Schuh (Maurice), Nigou (Pierre), Mongin (Georges), Mongin (Maurice), Coupé (Jules), Benoit (Maurice), Legoff (Albert), Joanin (Antoine).

Nous avons reçu aussi la démission de deux camarades: Rigondé (Robert) et Kerlau, pour changement de situation; nous vous demandons de bien vouloir les ratifier.

Pendant cette période de guerre, nous avons eu à envisager beaucoup de questions, tant au point de vue des commandes faites par les services de la Guerre, les Administrations des Postes et des Télégraphes et notre clientèle diverse: les plus grands inconvénients que nous ayons toujours rencontrés, c'était de nous procurer les matières

premières et les matières ouvrées pour l'exécution de nos commandes, et cela malgré tout le dévouement apporté par les camarades chargés des services.

Néanmoins nous avons pu, malgré tous ces inconvénients, arriver à livrer nos commandes avec un résultat assez satisfaisant pour la généralité d'entre elles.

Nous avons concouru pour l'entreprise de la fourniture et l'installation d'un multiple à Casablanca (Maroc); nous avons été déclarés adjudicataires par l'Administration des Postes et des Télégraphes et, en ce moment, ce multiple est en bonne voie de construction; nous espérons en avoir des résultats satisfaisants, tant au point de vue de la construction que, par la même occasion, nous faire connaître dans ces pays nouveaux où nous ne sommes pas encore connus.

Nous avons pu, grâce à la renommée de notre construction vis-à-vis des services de la Télégraphie militaire, obtenir des services de la Radio-Télégraphie des commandes assez importantes de postes pour la T. S. F. Ces travaux qui nécessitent une grande attention au point de vue travail et fournitures, nous donnent aussi des résultats satisfaisants.

En plus, nous avons eu aussi de fortes commandes pour les services de l'Aviation militaire et l'Arsenal de Puteaux; ces travaux ont permis d'occuper tous nos camarades mobilisés ainsi que tout notre personnel, hommes et dames.

Nous avons, comme par le passé, continué à soulager tous nos camarades pris par la guerre ou mobilisés dans d'autres usines ainsi que leurs familles. Notre Caisse, créée à ce sujet, a fonctionné régulièrement, ainsi que l'envoi des colis à nos prisonniers et à nos soldats.

Néanmoins, les sacrifices pécuniaires que les camarades travaillant à l'atelier social s'étaient imposés pour alimenter cette Caisse, sont arrivés à épuisement; votre Conseil n'a pas cru devoir faire un nouvel appel aux camarades et il a décidé que la Caisse sociale continuerait elle-même à régler les charges que nous nous étions imposées pour soulager les familles de nos camarades.

Nous devons vous dire aussi, en passant, que nous ne pensons pas qu'à nous, notre caisse est souvent sollicitée par des œuvres de guerre et nous ne manquons pas

d'y apporter notre obole suivant nos moyens et dans la mesure du possible.

Nous avons toujours en cours notre procès contre la maison Bilan, au sujet des dégâts occasionnés par l'explosion des grenades. Nous n'avons toujours pas de résultat malgré l'intervention de notre avocat, M^e Deshayé; cette affaire étant reportée à nouveau devant l'Etat qui doit juger en dernier ressort.

Pendant cette période, nous avons été appelés à continuer l'organisation de nos services, ateliers et magasins, pour le classement des matières et pièces ouvrées, cette question a été discutée avec les camarades de la Commission du Travail et du Conseil réunis; nous avons pu arriver à mettre au point bien des choses qui avaient été laissées un peu à l'arrière, faute de place et de personnel; nous espérons qu'après cette guerre nous continuerons à compléter ce résultat qui donnera entière satisfaction à notre production et, avec le concours de tous les camarades affectés à ces différents services, notre magasin pourra répondre à toutes les exigences du travail.

Pour l'atelier, la Commission du Travail et le Conseil ont décidé, avec les nouveaux locaux, la réorganisation et la transformation de plusieurs parties de nos ateliers, ce qui n'est pas complètement terminé; la partie outillage se trouve à peu près installée, sauf quelques détails, la distribution de l'outillage s'organise aussi et, d'ici peu, nous espérons qu'avec le concours de tous les travailleurs, ce service sera complètement au point et donnera les résultats que nous en attendons.

Au sujet des bons de travail, le Conseil a décidé d'organiser une comptabilité sérieuse de ces bons et d'accord avec la Commission du Travail, qui examinera, avec les chefs d'équipes, tous les bons qui présenteraient un caractère litigieux, de manière à trouver les responsabilités des erreurs commises et d'y remédier par tous les moyens possibles.

Nous avons été appelés, par le manque des transports et l'exigence de nos services commerciaux, à faire l'acquisition de deux voitures automobiles: un camion, pour le transport des marchandises et livraisons, et une voiturette pour le service commercial, ce qui porte notre roulement à

trois automobiles, pour lesquelles nous avons dû envisager la construction d'un garage, ce qui complète notre organisation des transports.

D'après l'avis de l'Assemblée générale extraordinaire dans laquelle nous avons envisagé les moyens à employer pour le départ de notre Association en province, votre Conseil a fait continuer les démarches pour arriver à résoudre ce problème très épineux; néanmoins, nous étions décidés de nous maintenir jusqu'à la dernière extrémité; l'avenir nous a donné raison, et nous sommes aujourd'hui heureux de ne pas avoir été forcés de prendre une résolution semblable, ce qui aurait entraîné de graves conséquences pour notre Association.

Le Groupe d'achats pour les denrées alimentaires, créé par les travailleurs de l'A. O. P., continue à rendre des services à tous.

Les trois camarades désignés pour la répartition étant obligés de défalquer leur temps passé pour le détail des marchandises de leur temps passé pour le travail de l'atelier, ces camarades ont demandé à ce que notre Société tienne compte de ce temps passé pour le Groupe d'achats, et que la répartition des bénéfices leur soit faite à raison de 60 heures par semaine.

La même demande nous a été faite par ceux de nos camarades délégués dans les organisations syndicales; eux aussi sont obligés de passer des heures dans la journée pour la bonne marche de nos organisations.

Vu le précédent à créer, votre Conseil a cru devoir porter cette question à l'ordre du jour de notre Assemblée générale, en donnant un avis favorable pour 55 heures par semaine. Vous serez donc appelés à prendre une détermination à ce sujet.

Nous avons tous appris avec satisfaction la terminaison de cette maudite guerre, qui a bien fait souffrir l'humanité et fait disparaître des vies humaines qui étaient chères à tous.

Votre Conseil a été appelé à envisager la situation qui sera faite à notre Association, par suite des événements que l'après-guerre va faire surgir.

La première question qui se posait aussitôt, était celle du retour de nos camarades associés travaillant à l'atelier

social au moment de la mobilisation. Nous n'avons pas hésité, et nous avons décidé que les camarades auxiliaires, embauchés pendant la guerre devront laisser la place de nos camarades associés et ce, au fur et à mesure des rentrées, ces camarades seront avertis huit jours avant la date fixée pour leur départ.

La deuxième question qui se posait, était celle de savoir dans quelles conditions devra continuer le travail à l'atelier. Suivant nos principes, nous avons envisagé immédiatement la diminution des heures de travail, tout en maintenant un salaire normal en rapport avec le coût actuel de la vie.

Cette question est très difficile à résoudre, en raison des conséquences qu'elle entraîne; en premier lieu, nous ne savons pas exactement les commandes que nous aurons à continuer et celles qui seront supprimées; en plus, nous prévoyons, par la suite, pour les nouvelles commandes que nous entreprendrons, une lutte intense au point de vue de la concurrence, avec les maisons similaires de notre partie.

Néanmoins, votre Conseil vous propose de réduire la journée à 10 heures de travail, avec facilité de rattrapage, soit l'atelier ouvert 11 heures pour 10 heures effectives de travail, avec un salaire de 2 francs de l'heure, plus une indemnité de vie chère de 45 centimes de l'heure.

Nous vous proposons cette augmentation du prix de la journée avec réduction de l'heure de travail, à titre d'essai, vu les à-coups qui vont être supportés par notre organisation par ce changement subit, mais nous espérons que les camarades travaillant à l'atelier social auront tous à cœur de faire tous leurs efforts pour que nous puissions maintenir ce que nous allons décider d'un commun accord.

Donc, camarades, avec la paix va s'ouvrir une période nouvelle avec laquelle nous allons pouvoir continuer de mener à bien notre œuvre d'émancipation; il ne faut pas ignorer que la lutte sera dure, mais, avec de la bonne volonté et de la persévérance et votre concours au travail à l'atelier, nous continuerons à surmonter, comme nous l'avons fait dans le passé, tous les obstacles qui se trouveront sur notre route, de manière à ce que notre Association puisse toujours avoir sa bonne renommée et créer un peu d'aisance chez tous ses travailleurs.

LE CONSEIL.